



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 01/2018

Vevey, le 15 janvier 2018

Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation des Galeries du Rivage

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La construction des Galeries du Rivage avait été décidée par le Conseil communal le 27 octobre 1934, suite à l'organisation d'un concours d'architecte pour la construction d'un marché-couvert fermé sur une parcelle de 2'500 m². Cette construction devait servir de cantine lors de grandes fêtes (Fête des Vignerons, parades militaires) ou de halle pour toutes manifestations telles qu'expositions (aviculture et horticulture), festivités (foire annuelle des Vins vaudois), etc.

Rapidement les clubs sportifs se sont intéressés à louer la salle pour leurs entraînements et compétitions.

En 1963, l'aile sud est surélevée pour les besoins de l'Ecole des arts et métiers. En 1978, le plafond est doublé par un lambrissage en bois.

En 1991, la Municipalité décide de ne plus mettre à disposition la halle pour les marchés en période hivernale.

Dans son préavis N° 24/2009, le Conseil communal a accordé un crédit d'ouvrage de CHF 1'830'000.— pour les travaux de rénovation des vestiaires, le remplacement du revêtement du sol sportif et la mise en séparatif des canalisations.

Actuellement le degré de vétusté des Galeries du Rivage est important. Nous souhaitons axer le diagnostic sur l'enveloppe du bâtiment, sa structure et les réseaux techniques. Infiltration d'eau, carbonatation des bétons, isolation thermique et acoustique, sont autant de signaux alarmants pour engager un projet de rénovation complète du bâtiment.

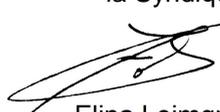
L'objectif de l'ouverture du compte d'attente est de financer l'analyse de vétusté, l'avant-projet partiel et l'estimation des coûts permettant de déposer une demande de crédit d'étude. Ce travail sera effectué par un groupe pluridisciplinaire regroupant un architecte, ingénieurs et spécialistes. Entre les problèmes énergétiques et les contraintes de conservation du patrimoine bâti, il s'agira de définir la « posture » à adopter dans le cadre de la future rénovation du bâtiment classé en note 2 au recensement architectural du canton de Vaud.

Conformément aux délégations de compétences accordées par voie de préavis N° 35/2016, un compte d'attente a été ouvert au bilan de la ville, d'un montant de CHF 200'000.—, afin de couvrir les frais d'études des mandataires jusqu'au dépôt d'une demande de crédit d'étude.

Cet objet figure au plan des investissements actualisé au 28 novembre 2016 sous le chapitre nouveaux objets à engager 5018, pour un montant estimatif de CHF 7'000'000.—.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 janvier 2018.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire


Elina Leimgruber


Grégoire Halter